

Audience CFTC DPMP

Compte rendu de notre rendez-vous du 13 février avec notre élu de tutelle

La **CFTC** a été reçue le 13 février par Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la Police municipale. Cette rencontre nous a permis de porter nos revendications sur des questions essentielles pour les agents et d'échanger nos propositions.

Ce rendez-vous a également été l'occasion de rappeler la mobilisation de la **CFTC** sur les revendications concernant la PM au **niveau national**.

1. Pour nos actions en local au service de toute la filière, PM, ASP, ISVP, AAS, Médiateurs, plusieurs dossiers importants ont progressé.

- La **NBI QPPV** et **l'ouverture aux AAS et Médiateurs d'un accès à la catégorie B et A**.

La **CFTC** a agi à tous les niveaux de la ville de Paris pour débloquer le dossier de la NBI.

Les agents ont aussi participé en se signalant à la **CFTC**. Le constat dressé de plusieurs dizaines de personnes ne touchant pas leur NBI nous a beaucoup aidé à faire avancer ce dossier.

La **CFTC** était d'ailleurs déterminée à aller jusqu'au tribunal administratif.

Heureusement le dialogue social a abouti après plusieurs mois d'actions à tous les niveaux de la Ville de Paris.

Un point d'étape sur la NBI QPPV sera établi lors d'un prochain rendez-vous d'ici 2 mois ; et bien entendu, toutes les situations traitées devront l'être avec effet rétroactif.

- Cette rencontre avec l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la DPMP a également été l'occasion d'aborder la **problématique de la rémunération dominicale**.

Notre élu de tutelle nous a répondu que la DRH devrait être interpellée à ce sujet pour une nouvelle délibération au conseil de Paris.

2. Vie des divisions territoriales : la CFTC a transmis sa position sur ces sujets à notre élu de tutelle

- **Protection des agents : La CFTC tire le signal d'alarme et demande un véritable effort d'investissement sur la protection des agents avant les JOP 2024**

Nous sommes intervenus en FS-SSCT sur ces sujets ; a priori le renouvellement est bloqué au niveau de la DILT qui est chargée du matériel. La **CFTC** va intervenir pour tenter de relancer le dialogue inter-directions et argumenter sur **l'obsolescence des plaques** (2015 pour la plupart), la non-adaptabilité au gilet tactique de dotation et à la morphologie féminine notamment.

La **CFTC** a lancé le projet d'une dotation de **blouson pare-lames** comme dans d'autres services de sécurité. Les plaques pare-balles ne protégeant pas suffisamment, les flancs de l'agent sont particulièrement exposés dans ce type d'agression, et aucune spécification claire ne mentionne ce type de protection sur les plaques actuelles.

Bombes lacrymogènes : La **CFTC** demande pour toutes les divisions des dotations en bombes lacrymogènes de plus de 100ML pour les agents agrées.

La CFTC demande un investissement en matériel de protection pour ses agents, digne du défi qui nous attends tous :

« L'organisation des jeux olympiques et paralympiques et leur réussite »

- **Équipages en binômes en véhicules ou VTT !!!**

Nous rappelons que **la doctrine d'intervention est la triangulation**, c'est-à-dire, en équipages minimum de trois agents. La responsabilité la chaîne hiérarchique serait engagée en cas de blessures graves.

- **Projet de réquisition dans les transports en commun : non, pas dans ces conditions !**

La **CFTC** s'y oppose en raison notamment d'une disproportion de moyens de protection entre les agents de la DPMP et ceux de la RATP ou SNCF qui sont armés et disposent de matériel adaptés à leurs missions.

- **Nous réclamons le rétablissement des entraînements physiques professionnels (EPP)** disparus dans certaines divisions.

Trop de locaux sont inadaptés et sous dimensionnés. L'EPP n'est pas une variable d'ajustement du temps de travail !

L'EPP est une obligation légale en matière de prévention du risque professionnel et « l'assurance anti-bavures » de la Ville de Paris.

- **Jumelles cinémomètres et caméras piétons** : nouveau matériel = paramètres de missions nouveaux, induit une mise à jour du document unique (document obligatoire qui répertorie les risques professionnels et moyens de préventions prévues)

La **CFTC** demande si une mise à jour du document unique a été prévue. Pour les jumelles cinémométriques, le risque professionnel est important en termes d'implantation sur la voie publique, de signalisation, de procédure en cas de refus d'obtempérer...

Il faut des formateurs agréés interne pour la DPMP pour garantir la sécurité des agents.

Les caméras piétons sont encore un exemple de la multiplication des tâches et des responsabilités sans rémunérations. De plus, une modalité technique qui n'a pas été anticipée : une fixation de la caméra qui soit compatible avec les plaques des gilets pare-balles. Une dotation est à l'étude après nos multiples signalements d'anomalies constatés pour la fixation et le traitement des images.

- **Suivi médical à la DPMP** : des lacunes que nous avons encore rappelées en **FS-SSCT centrale**.

Il n'est pas admissible que les agents exposés sur la voie publique n'aient pas de visite tous les ans. La prévention doit inclure des dépistages de risques cardio-vasculaires et cancers.

Le stress « voie publique » doit également être pris en considération. Un vaste chantier mérite d'être ouvert sur ces sujets.

- **Enseignement du secourisme.** La **CFTC** demande la création d'équipes internes **de moniteurs SST** (sauvetage secourisme du travail) notamment pour adapter la sensibilisation aux nouveaux risques, en lien avec le service de prévention de la DPMP.

- **le constat sur l'évolution des catégories d'emplois (C, B et A) en police municipale et rémunérations**

Pour la catégorie A directeur de PM : perte en évolution de carrière indiciaire avec leur ancien corps particulier de chef d'exploitation et perte de la plupart des astreintes.

La CFTC a porté une demande d'agents promus Directeur de PM, anciennement à l'échelle indiciaire de chef d'exploitation qui ont été lésés lors de leur reclassement. Elle espère être entendue pour faciliter leur départ à la retraite prochain.

En remerciement des services rendus à la Ville de Paris.

Pour la catégorie B : pas d'avancées en matière indiciaire, ni indemnitaire pas de prime PM, ni de retraite (catégorie active) et perte de la plupart des astreintes. **Le constat est alarmant !**

Pour la catégorie C : une évolution indemnitaire face à la multiplication des tâches et une évolution en matière de retraite vers la catégorie active (pour les ISVP), AAS et Médiateur.

La CFTC a noté des dysfonctionnements au niveau des nominations au choix comme chef de service des Chefs de brigades non pas été proposés et leurs adjoints nommés ????? Cherchez l'erreur DPMP !

- **Discrimination à la promotion vers la catégorie B et A pour les AAS et Médiateurs**

La **CFTC** le martèle depuis des mois : **Elle a enfin été entendue par l'administration.**

La CFTC salue une avancée en matière de dialogue social mais elle reste mobilisée sur les autres sujets.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer